

l'Opinion Publique, publiée par M. Taché. Un peu plus tard, le lieutenant-gouverneur de la Province, l'hon. J. A. Chapleau, ne pouvant trouver, je suppose, un Canadien-français suffisamment érudit pour remplir le poste de secrétaire particulier de Son Excellence, choisit M. Delpit, et le nomma à cet emploi qu'il occupa jusqu'à la fin du règne de l'ex-lieutenant-gouverneur.

L'hon. juge Jetté fut alors appelé à recevoir la succession de l'hon. J. A. Chapleau, et il abandonna sa place de juge pour aller à Spencer-Wood. Il serait oiseux de faire ici l'éloge de cet homme dont la droiture, l'esprit de justice et la bonté de cœur sont incontestables et incontestés. Il garda à son emploi la plupart des anciens serviteurs de l'hon. J. A. Chapleau, et entre autres, le sieur Delpit, qui vivait alors maritalement avec Aurore Côté, et dont il avait eu trois enfants qui sont encore vivants.

Tout allait tant bien que mal dans la boutique lorsque survint un nouveau facteur dans la personne de la mère Delpit qui arrivait de France avec ses deux filles pour contempler avec ravissement la haute position que son fils avait réussi à décrocher parmi ces crétins de Canadiens.

Épouse et belle-sœur de deux littérateurs distingués, élevée dans tous les raffinements de la culture intellectuelle, de l'art et de la pensée, Madame Delpit, mère, ne tarda pas à constater l'infériorité déplorable de sa bru et conseilla, paraît-il, à son fils de se séparer au plus tôt. Celui-ci ne demandait pas mieux, et il eut tôt fait de découvrir la fissure de son mariage.

Voilà la cause directe de cette rupture qui, de sa nature même, n'aurait pas dû être rendue publique pour sauver le prin-

cipe qui constitue la base de notre société, mis en danger en créant un précédent et en donnant un exemple qui pourrait bien-être suivi par un grand nombre de gens qui ne demandent pas mieux que de trouver un prétexte plausible pour annuler le Oui qu'ils ont prononcé il y a déjà plusieurs années.

* * *

J'arrive maintenant au raisonnement que M. Delpit s'est probablement tenu à lui-même avant de demander l'annulation de son mariage.

On le dit très instruit et fort intelligent. Grâce à la haute position officielle qu'il occupait depuis plusieurs années, il s'était créé des relations parmi les gens influents, et il a cru qu'en obtenant en catimini la nullité de son alliance, personne ne s'en occuperait, et que la mère elle-même, apathique et insouciant, et de plus dépourvue de ressources pécuniaires, accepterait la situation qui lui serait faite sans dire un mot.

Mais il a mal calculé. La mère revendique ses enfants à grands cris et demande au bras séculier de redresser le jugement de l'Officialité.

Un sentiment général d'indignation soulève les laïques, et le *tolle* de tout un peuple démontre qu'on ne foule pas aux pieds impunément les droits les plus sacrés de toute une population.

* * *

Depuis cette époque, M. Delpit a jugé à propos, ou on l'a forcé, de démissionner; le lieutenant-gouverneur a accepté cette démission avec enthousiasme.

Il a aussi écrit une lettre de trois colonnes dans la *Presse* pour raconter ses doléances et nous dire en substance que sa